



Reprise de personnel quand il y a reprise d'un commerce

Par **magjosse**, le **01/04/2010** à **14:26**

Bonjour,

je vais reprendre une activité commerciale (vente et réparation de véhicules) et je voudrais savoir si je suis dans l'obligation de reprendre les ouvriers déjà en poste (car j'ai déjà mon personnel)? si je peux les licencier ? ou est ce à leur employeur actuel de le faire (tout au moins peut il le faire)
merci d'avance pour vos réponses.